



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

24/10/2023

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, Mme RICHARD Fanny, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain.

Étaient absents excusés : M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. MASSARIA Vincent, M. MARCHAND Rémi, Mme NOEL Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 – Approbation du rapport 2023 de la CLECT :

Le rapport 2023 de la CLECT, validé par le représentant de la 2CCAM de Cluses, nous est transmis afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2023 de la CLECT.

2 - Dissolution de la régie de recettes des remontées mécaniques

Le Maire de Nancy-sur-Cluses expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dissoudre la régie de recettes des remontées mécaniques suite à la prochaine dissolution dudit budget.

Le conseil municipal décide :

- La régie et la sous régie instituées auprès du service des remontées mécaniques de la mairie de Nancy-sur-Cluses par les actes constitutifs susvisés sont supprimés.
- La suppression de la régie et de la sous régie prend effet le 24 octobre 2023.
- Le régisseur reverse la totalité des recettes encaissées, le montant du fonds de caisse, l'ensemble des valeurs inactives, les pièces justificatives de recettes, les registres utilisés et en stock au comptable assignataire.
- Le compte de disponibilités dont le solde a été préalablement reversé au comptable assignataire en application de l'article premier et les contrats commerçant souscrits font l'objet d'une demande de clôture à la direction départementale des finances publiques.
- Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Bonneville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

3 - Dissolution de la régie de recettes du foyer de ski

Le Maire de Nancy-sur-Cluses expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dissoudre la régie de recettes du foyer de ski suite à la prochaine dissolution du budget des remontées mécaniques.

Le conseil municipal décide :

- La régie et la sous régie instituées auprès du service du foyer de ski de la mairie de Nancy-sur-Cluses par les actes constitutifs susvisés sont supprimés.
- La suppression de la régie et de la sous régie prend effet le 24 octobre 2023.
- Le régisseur reverse la totalité des recettes encaissées, le montant du fonds de caisse, l'ensemble des valeurs inactives, les pièces justificatives de recettes, les registres utilisés et en stock au comptable assignataire.

- Le compte de disponibilités dont le solde a été préalablement reversé au comptable assignataire en application de l'article premier et les contrats commerçant souscrits font l'objet d'une demande de clôture à la direction départementale des finances publiques.
- Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Bonneville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

4 – Astreintes agent au déneigement saison 2023 / 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité que la période d'astreintes pour le déneigement est fixée du 20 novembre 2023 au 7 avril 2024 inclus et fixe l'indemnité d'astreintes à la somme de 149.48 € par semaine.

5 - Décision modificative n° 4 : Budget principal 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de corriger le montant du budget 2023 comme suit :

Fonctionnement dépenses :

- Chapitre 011 : + 22 372 €
- Chapitre 012 : + 3 937 €
- Chapitre 65 : + 3 104 €

Fonctionnement recettes :

- Chapitre 013 : + 5 400 €
- Chapitre 70 : + 4 067 €
- Chapitre 73 : + 14 506 €
- Chapitre 74 : + 3 529 €
- Chapitre 77 : + 1 911 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative de révision de crédits du Budget principal 2023 ci-dessus.

6 - Gestion forestière durable : Renouvellement de la certification PEFC pour 5 ans

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur Le Maire à signer les documents concernant le renouvellement de la certification PEFC pour les 642 ha et 79 a de la forêt communale pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 668 € pour 5 ans.

7 – Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Cluses Arve & montagnes a effectué la demande d'utilisation de la licence précitée, dans le cadre de l'exploitation du foyer de ski situé rue des Remues à Nancy-sur-Cluses, dès l'hiver 2023/2024.

Cette demande fait suite à la délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2021 stipulant l'exploitation de la zone d'activités touristiques par la communauté Cluses Arve & Montagnes, dans laquelle se situe le foyer de ski.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à la communauté de communes Cluses Arve & montagnes pour une durée de 6 ans reconductible une fois.
- ACCEPTE de mettre à disposition la licence IV de manière gratuite, aux conditions d'utilisation énoncées dans la convention de mise à disposition.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

QUESTIONS DIVERSES :

- L'entretien des remontées mécaniques par la 2CCAM est effectué et la dameuse est livrée.
- Un nouveau logo sera présenté par la 2CCAM en concertation avec les communes pour les forfaits de ski des stations du Mont-Saxonnex, du Reposoir et de Nancy-sur-Cluses/Romme.
- Le plan des secours sur piste est effectué.
- Des travaux seront effectués afin de remplacer 16 renvois d'eau aux éculés et 4 à Vormy.
- Une réflexion est en cours afin de mettre des caméras de surveillance dans le village et notamment aux poubelles de Cusson car des déchets sauvages sont déposés assez régulièrement.
- Nous adhérons au C.A.U.E afin de permettre à la commune et aux habitants d'avoir un conseil d'un architecte pour nos projets.
- Nous organisons une soirée octobre rose le vendredi 27 octobre à partir de 19h à la salle polyvalente. Il y aura un karaoké, ventes de pizza (camion du samedi), bar, panier garni à gagner et un photo Booth.
- La salle polyvalente sera fermée pour cause de travaux de rénovation de juin 2024 à décembre 2025.
- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est effectué, il sera mis dans les boites aux lettres des habitants. Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) reste en mairie mais est consultable.

Fin de séance 20h40